

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM**

**Excusé(e)s :**

**Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

---

**Rapport N° 18**

**DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC - PRÉSENTATION DES RAPPORTS  
RELATIFS AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC - PARCS DE  
STATIONNEMENT EXPLOITÉS PAR VINCI (EXERCICE 2008)**

---

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

**-1- Parc de stationnement Blaise Pascal**

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1971 à la Société SPMH (Société du Parking Michel de Hospital) pour une durée de 45 ans. Le parc a été mis en service en 1973. La SPMH a rejoint le groupe VINCI PARK le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et a été absorbé par voie de fusion par la SAPA (Société Auxiliaire des Parcs d'Auvergne) le 28 décembre 2007.

Le parc est accessible 24/24H et 7/7J aux abonnés et est ouvert de 7H00 à 20H30 aux clients « horaires ». Le badge magnétique permet la sortie 24/24H.

Les 472 places de stationnement (dont 64 places en amodiation) ont généré un chiffre d'affaires de 571 202 € (572 632 € en 2007 et 557 798 € en 2006).

Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,20€ la première heure. Le tarif de base appliqué aux abonnés est de 77 € par mois.

La Société VINCI a effectué durant l'année 2008 divers travaux pour renforcer la sécurité (ouverture automatique des accès piétons et véhicules, remise à niveau de l'éclairage et du parc des extincteurs, renforcement de la vidéo surveillance).

**-2- Parc de stationnement Les Carmes Delille**

La gestion et la construction du parc de stationnement « Les Carmes » ont été confiées en 1981 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société PARCADE, aujourd'hui filiale de VINCI PARK.

L'accès de cet établissement est réservé aux abonnés.

Les 149 emplacements de ce parc ont généré en 2008 des recettes de 93 869 € (91 000 € en 2007, 96 000 € en 2006 et 101 000 € en 2005).

Le tarif « abonnés » est de 45 € par mois.

Ce parc a généré un bénéfice de 17 146 € en 2008 contre 12 449 € en 2007.

**-3- Parcs de stationnement Jaude/Vercingétorix, Marché St Pierre et Allagnat**

La gestion et la construction du parc de stationnement Jaude/Vercingétorix ont été confiées en 1985 pour une durée de 30 ans par la Ville à la SAPA devenue filiale de VINCI PARK. Par avenant signé l'année suivante (1986), la Ville a confié à la SAPA la gestion du parc de stationnement « Allagnat ». En 1987, la Ville a confié, par avenant, la gestion du parc de stationnement du Marché Saint-Pierre à la SAPA.

**-31- Parc JAUDE/VERCINGETORIX**

Le parc est ouvert 7/7J et 24/24H pour les abonnés et de 7H00 à 1H00 pour les usagers « horaires », (sauf pour les dimanches et fêtes de 9H30 à 20H00). Le badge magnétique permet la sortie 24/24H.

Les 292 emplacements de ce parc ont généré en 2008 une recette de 586 691 € (549 392 € en 2007 et 559 740 € en 2006).

Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,30€ la première heure. Le tarif de base appliqué aux abonnés est de 78 € par mois.

On assiste en 2008 à une baisse de fréquentation des usagers « horaires » (- 7,3 %).

L'exploitant explique dans son rapport que les usagers utilisent de plus en plus les transports en commun et délaissent le parc de stationnement de la Place de Jaude. La fermeture du Théâtre a aussi affecté la fréquentation

horaire. L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique par une augmentation du ticket moyen (les usagers sont moins nombreux, mais stationnent plus longtemps) et par une augmentation des tarifs en cours d'année 2007 qui a donné son plein effet sur l'exercice 2008.

### **-32- Parc MARCHE SAINT PIERRE**

Comme pour JAUDE/VERCINGETORIX, le parc est ouvert 7/7J et 24/24H pour les abonnés et de 7H00 à 1H00 pour les usagers « horaires », (sauf pour les dimanches et fêtes de 9H30 à 20H00). Le badge magnétique permet la sortie 24/24.

Les 186 emplacements de ce parc ont généré en 2008 une recette de 374 386 € (358 686 € en 2007).

Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,20€ la première heure. Le tarif de base appliqué aux abonnés est de 71 € par mois.

La plupart des abonnés sont les commerçants du Marché Saint-Pierre ou les personnels qui travaillent dans l'établissement. On assiste en 2008 à une baisse de fréquentation des usagers « horaires » (- 5,6 %). Le gestionnaire compense ces baisses de fréquentation en proposant aux usagers de nouveaux produits comme par exemple les « cartes à décompte ».

### **-33- Parc ALLAGNAT**

L'établissement est réservé exclusivement aux abonnés. Les 113 emplacements de ce parc ont généré en 2008 une recette de 69 450 € (70 164 € en 2007).

Le tarif « abonnés » est de 69 €.

La fréquentation en baisse (- 3,6 %) n'affecte pas le chiffre d'affaires (- 1 %) car l'augmentation des tarifs en 2007 qui a donné son plein effet en 2008 vient compenser la baisse.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de prendre acte de la communication de ces différents rapports qui vous ont été transmis sur support CD-ROM.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces rapports.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 novembre 2009

LE MAIRE  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET